



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 22790

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les perspectives pour la formation professionnelle. En effet, il semble important, dans la quête de consolidation de la compétitivité qu'entreprend le Gouvernement, de s'intéresser à l'adéquation entre les compétences disponibles sur le marché du travail et les besoins nécessaires à la relance de l'économie. Une étude a récemment montré qu'à l'horizon 2020, l'inadéquation aura « produit » 2,3 millions d'actifs n'ayant pas les qualifications nécessaires à leur maintien à l'emploi alors que 2,2 millions d'emplois (un tiers de postes d'ingénieurs ou de cadres pour deux tiers de postes d'employés, ouvriers ou techniciens) seront non pourvus faute de compétences disponibles, avec un risque afférent de délocalisation des activités sectorielles concernées. Ainsi, il semble important que des efforts soient réalisés en direction de la qualification et de la reconversion, en entendant la formation professionnelle, et notamment continue, comme une contribution au capital humain des entreprises en même temps qu'un ressort de la croissance. Ainsi, il lui demande les mesures prises par le Gouvernement et les initiatives envisagées pour consolider le rôle majeur de la formation professionnelle dans la relance de l'économie et l'accès pérenne à l'emploi.

Texte de la réponse

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a été publiée au Journal officiel du 6 mars 2014.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22790

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3501

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1548